

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**Séance du jeudi 9 février 2023  
N° CP-2023-1-10-1**

### **CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE AU SEIN DU COLLEGE SUZANNE LALIQUÉ HAVILAND DE WINGEN SUR MODER - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

DELATTRE Cécile donne procuration à CLAUSS Robin  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves  
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
JENN Fatima donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
KLINKERT Brigitte donne procuration à KLEITZ Francis  
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien  
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent  
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle  
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
PFEIFFER Pascale donne procuration à JANDER Nicolas  
REYMANN Anne donne procuration à TENENBAUM Anne

SHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France

**ABSENTS :**

DEBES Vincent, MAURER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'Education et notamment l'article L 212-15,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-8-3 du 6 février 2023 relative au Budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de Conseil d'Administration du Collège Suzanne Laliq-Haviland de Wingen sur Moder en date du 05 juillet 2021,
- VU l'avis de la Commission territoriale Ouest Alsace-Saverne-Molsheim du 23 janvier 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet d'intégration d'un accueil périscolaire et extrascolaire au sein du collège Suzanne Laliq Haviland de Wingen sur Moder ;
- Décide que la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage et préfinance l'opération de construction du périscolaire estimée à 1 032 000 € HT, soit 1 238 400 € TTC;
- Décide que la Collectivité européenne d'Alsace participe à hauteur de 20% du montant hors taxes de l'opération, soit un montant estimatif de 206 400 € HT ;
- Prend acte de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Hanau La Petite Pierre à hauteur de 80% du montant hors taxes de l'opération, soit un montant estimatif de 825 600 € HT, cette recette sera encaissée sur l'Opération P2000051 – Enveloppe E05 ;
- Approuve les conventions de financement, de fonctionnement et d'hébergement correspondantes à signer avec le collège et la Communauté de Communes du Pays de Hanau La Petite Pierre, jointes en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'Opération P2000051 – Enveloppe E06, AP votée pour un montant de 1 300 000 €.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention